



Charte d'utilisation des remorques

A l'attention des capitaines de flotte et des utilisateurs de remorques.

Les remorques sont très sollicitées par les équipes Régate, il est donc indispensable pour leur bon fonctionnement et la sécurité de tous que celles-ci soient utilisées en bon père de famille.

Voici donc quelques recommandations à l'intention des utilisateurs.

Planning d'utilisation :

Il est assuré et coordonné par les capitaines de flottes en fonction du calendrier et des besoins en place. Les remorques sont affectées par flotte. En cas d'utilisation par une autre équipe, merci aux capitaines de flotte concernés de s'accorder au préalable.

Avant le départ :

- Vérification de l'arrimage du matériel (cela va de soi mais dans la précipitation il n'est malheureusement pas rare de voir du matériel finir sur la route !).
- Vérification du fonctionnement des plaques électriques.
- Avoir une plaque d'immatriculation pour les remorques < 500kg
- Veiller à avoir une roue de secours gonflée.
- Avant chaque grand trajet vérifier la pression des pneus (pression généralement recommandée 3 bar).

Avoir dans sa voiture un kit / bombe de gonflage cela peut permettre de faire quelques kilomètres vers un endroit sécurisé pour changer la roue.

Assurances :

- Remorques <500kg : Elles sont assurées automatiquement par le contrat du véhicule tracteur, en RC, pour les dommages causés par la remorque.
- Remorques >500kg (D33/NAUTILUS 660CDZ78, D63/MECANOREM 951CVP78, D35/PAM AA852BE) : Elles doivent garder leur immatriculation, elles sont assurées en RC par le contrat du véhicule tracteur, pour les dommages causés par la remorque, **mais doivent faire l'objet d'une déclaration préalable obligatoire auprès de l'assurance du véhicule tracteur.** Les capitaines de flotte ont une copie des cartes grises et il existe un autre exemplaire dans la bannette courrier du club.

Attention les remorques ne sont pas assurées contre :

- le vol : il vous appartient de cadenasser la remorque ou de la laisser dans un parc fermé lors des déplacements et sur les lieux de régates.
- les dommages de la remorque qui pourraient être causés par la responsabilité du véhicule tracteur. Dans ce cas le club serait contraint de vous facturer les frais de réparation ou de remplacement.

En tout état de cause, je vous invite à vous rapprocher de votre assureur.

Réglementation :

Attention à ne pas dépasser le PTAC (poids total autorisé en charge) figurant sur le véhicule tracteur.

Vous trouverez sur le site :
<http://www.code-route.com/remorque.htm>
toute la réglementation pour tracter les remorques.

Entretien :

Denis Brulais a eu la gentillesse d'accepter le suivi technique des remorques.

Toutes anomalies et avaries de fonctionnement devront lui être signalées dès le retour au club.

Si nécessaire, il en coordonnera les réparations avec les capitaines de flotte et la BPAL.

Bien entendu les réparations mineures (ex feu cassé) sont à la charge de l'utilisateur qui les aurait malheureusement occasionnés

Bonne Route à Tous

Soyez prudent

le 27/12/09

Denis Brulais (castorbru@free.fr)

Tel 06 03 42 43 89

Responsable remorques

Philippe Guesney

Président